



Montréal, le 22 octobre 2004

Par télécopieur

**À : Tous les participants et
Me Paule Hamelin, procureur de BEMI**

**Objet : Demande de dispense de recourir à la procédure d'appel d'offres
pour des contrats d'approvisionnement de court terme
Notre dossier : R-3539-2004**

Chers confrères,
Chères consoeurs,

La Régie a demandé à un représentant de Brascan énergie marketing Inc.(BEMI) d'être présent à l'audience du 25 octobre 2004 afin de répondre à certaines questions relatives au contenu des observations écrites produites par cette dernière à la Régie le 12 octobre 2004 dans le dossier mentionné en titre.

Le représentant de BEMI ne pouvant témoigner avant **15h30** le 25 octobre, la Régie prévoit qu'elle devra suspendre l'audience jusqu'à son arrivée et en informe d'ores et déjà les participants. Ceux-ci voudront également noter que les plaidoiries auront lieu après le témoignage du représentant de BEMI.

Veillez agréer chers confrères, chères consoeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/sp